# Termes & Conditions

**Dernière mise à jour :** [insérer la date, une fois que ces CS et CS sont affichées sur le site Web]

Le programme VISIONARY INSIDERS (le « **Programme** ») est un programme de rabais sur volume parrainé par HOYA Lens Canada, Inc. (« **Hoya Canada** »), en vertu duquel les Pratiques admissibles (telles que définies ci-dessous) peuvent recevoir des rabais de Hoya Canada qui sont basés sur le volume d'achats effectués par un Cabinet admissible (tel que défini ci-dessous) sur les produits Hoya Canada admissibles (« **Rabais sur** volume »"). Le Programme est offert à la seule discrétion de Hoya Canada et est assujetti à : (i) les présentes modalités et conditions de participation (les « **Modalités ») et** lesquelles sont modifiées de temps à autre ; (ii) le site Web du Programme ([www.visionaryInsiders.com](http://www.visionaryInsiders.com)) (le « **Site Web** ») et ses conditions d'utilisation (les « **Conditions du Site Web** »), disponibles à <https://www.hoyavision.com/en-ca/settings/term-of-use/> ; (iii) la politique de confidentialité du site Web (la « **politique de confidentialité** »), disponible à https://www.hoyavision.com/en-ca/settings/privacy-policy/ ; et iv) toute autre condition applicable qui peut vous être communiquée dans le cadre du Programme (y compris, sans s'y limiter, sur le Site Web, dans votre Compte (défini ci-dessous) ou dans tout autre moyen déterminé par Hoya Canada à sa seule discrétion), les « **Conditions supplémentaires** »). Les conditions du programme, les conditions du site Web, la politique de confidentialité, les conditions spécifiques de l'offre et les conditions supplémentaires sont collectivement les « **conditions** ». Veuillez lire attentivement les Conditions avant de participer au Programme. Si vous n'acceptez pas les Conditions, vous ne devez pas participer au Programme.

**VEUILLEZ NOTER QUE CES CONDITIONS CONTIENNENT UNE CLAUSE D’ARBITRAGE EXÉCUTOIRE, UNE RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF ET D’AUTRES CLAUSES, QUI RÉGISSENT LA RÉSOLUTION DES LITIGES ENTRE NOUS ET VOUS ET LIMITENT NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS, SAUF LÀ OÙ LA LOI APPLICABLE L’INTERDIT. VOIR LES SECTIONS 7 ET 8 POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS**

En accédant ou en participant au Programme, vous : (i) acceptez d’être légalement lié par (et de respecter) les Conditions, telles que modifiées de temps à autre ; et, (ii) garantir et déclarer que vous avez lu les Conditions, consentez et acceptez d’être légalement lié par, toutes les décisions et interprétations de Hoya Canada à l’égard des Conditions (qui sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées au Programme), répondez à toutes les conditions d’admissibilité pour participer au Programme comme indiqué ci-dessous, et que vous vous conformerez à toutes les lois applicables dans le cadre de l’accès ou de la participation au programme.

## Adhésion et admissibilité

Le programme est un programme de récompenses offert par Hoya Canada aux pratiques admissibles (défini ci-dessous). Pour être admissible, vous devez être un cabinet professionnel de soins de la vue situé au Canada (un « **cabinet admissible** »). Le Programme n’est pas ouvert aux particuliers ou aux personnes physiques (à moins que le participant n’exerce ses activités en tant qu’entreprise et ne participe au Programme uniquement pour son entreprise), aux consommateurs d’entreprise ou à toute personne physique agissant à des fins personnelles, familiales ou domestiques. Le Programme n'est pas ouvert aux consommateurs (y compris, sans s'y limiter, un « consommateur » au sens où ce terme est défini et utilisé dans la *Loi sur la protection du consommateur du* Québec et la Loi de 2002 sur la protection du consommateur de *l'Ontario*) qui achètent des produits admissibles. Les pratiques éligibles sont éligibles pour recevoir des remises de volume sur les produits de marque Hoya à partir du premier jour civil suivant la confirmation par la pratique admissible de son acceptation des présentes conditions générales. Les pratiques admissibles seront les seules responsables du coût total des produits admissibles lors de la commande. Pour être considéré comme inscrit au programme actuel, chaque pratique admissible doit accepter officiellement les conditions chaque année du programme. Le Programme se déroule chaque année, après l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre. Les conditions doivent être convenues d'ici le 31 mars pour maintenir l'admissibilité.

Après avoir soumis toutes les informations d'inscription requises, vous serez inscrit à un compte. Vous pouvez mettre à jour les informations de votre compte et les préférences enregistrées en vous connectant à votre compte et en visitant votre compte sur le site Web.

L'adhésion au Programme est limitée à un (1) compte par lieu d'affaires. Les points (définis ci-dessous) gagnés grâce à l'utilisation de plus d'un compte ne seront pas échangeables, transférés ou fusionnés avec un autre compte. Des informations sur l'activité de votre Compte sont disponibles sur votre Compte. La participation au programme est volontaire et vous avez la possibilité de vous retirer à tout moment. Pour vous désinscrire, veuillez nous contacter via Contactez-nous (visionaryinsoders@hoya.com) pour nous faire savoir que vous souhaitez être retiré.

En cas de différend au sujet du titulaire autorisé d'un compte de programme, le titulaire de la pratique admissible qui est inscrite au programme (le « **membre du programme** ») est déterminé par le titulaire autorisé de l'adresse de courriel soumise au moment de l'inscription au programme, lorsque le titulaire autorisé est la personne physique qui est assignée à une adresse de courriel par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne ou organisation (p. ex., entreprise, établissement d'enseignement, etc.) qui est responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel soumise.

## Gagner et échanger des points de fidélité

### Points de programme

Le Programme permet aux titulaires de Compte conformément aux présentes Conditions d'accumuler des points du Programme (« **Points** ») dans le cadre de l'achat de produits ou services admissibles, comme indiqué ci-dessous. Sous réserve du respect des Conditions, les Points peuvent être échangés contre des rabais sur volume sur les produits Hoya Canada admissibles mis à disposition par le Programme de temps à autre (« **Récompenses** »), une fois que vous avez suffisamment de Points dans votre Compte pour cette Récompense spécifique, déterminée à la seule et absolue discrétion de Hoya Canada. L'échange de points, le suivi de votre activité de programme (y compris votre solde de points et votre activité de points actuels) et l'examen des récompenses disponibles et des exigences d'échange de points applicables se font par l'intermédiaire de votre compte à www.visionaryinsiders.com. Vous devez être connecté à votre compte pour naviguer dans ces fonctions. Tous les points gagnés dans le cadre de votre compte deviendront généralement disponibles dans votre compte dans les cinq jours ouvrables, mais peuvent prendre plus de temps pour certaines promotions (veuillez noter que les délais de traitement et d'administration peuvent varier).

Les points eux-mêmes n'ont aucune valeur monétaire, ne sont pas transférables ou cessibles pour quelque raison que ce soit et ne peuvent être échangés que contre des récompenses comme indiqué dans les présentes conditions. Les points ne sont pas des biens ni des devises et vous n'avez aucun droit ou intérêt direct dans et vers les points.

### Achat admissible

Après avoir effectué un achat admissible (défini ci-dessous), tel que déterminé par Hoya Canada à sa seule et absolue discrétion, vous serez admissible à gagner le nombre correspondant de points en fonction de la valeur de l'achat admissible.

Un « **achat admissible** » est un achat de tout produit ou service admissible, dont une liste peut être trouvée ([www.hoyavisionhub.com](http://www.hoyavisionhub.com)) (et qui peut être mise à jour de temps à autre), conformément aux présentes conditions du programme sous le nom commercial et votre compte, déterminés à la discrétion de Hoya Canada sur la base des informations transactionnelles (définies ci-dessous) reçues par Hoya Canada. »**Informations transactionnelles** » est défini comme les informations transactionnelles suivantes concernant l'achat d'un produit ou d'un service admissible sous un numéro de compte d'achat : produit acheté, date, valeur et quantité. Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, toutes les informations transactionnelles doivent être reçues par Hoya via toute plate-forme de commande en ligne approuvée, fax, e-mail ou téléphone. Hoya Canada n'est pas responsable, et chaque participant au Programme accepte par les présentes de libérer et de dégager de toute responsabilité les libérés (définis ci-dessous) de et contre toute réclamation, dommage, responsabilité, coût et dépense découlant de toute information transactionnelle incorrecte, perdue, mal acheminée, retardée, incomplète ou incompatible.

LES ACHATS DES ARTICLES SUIVANTS NE SONT PAS DES ACHATS ADMISSIBLES : ACHATS SUR FACTURES DE MOINS DE 25 $, RETOURS, TAXE DE VENTE, FRAIS, FRAIS D'EXPÉDITION, FRAIS DE LIVRAISON ET AUTRES PRODUITS, SERVICES OU FRAIS EXCLUS, SPÉCIFIÉS PAR HOYA CANADA DE TEMPS À AUTRE. Il est entendu que la valeur d'un achat admissible doit être basée sur la valeur totale des produits ou services admissibles achetés, en dollars canadiens, avant la taxe de vente, après les rabais applicables ou d'autres incitatifs promotionnels, et à l'exclusion des frais, frais d'expédition, frais de livraison ou autres frais exclus applicables déterminés à la seule et absolue discrétion de Hoya Canada. Tout produit ou service obtenu gratuitement n'est pas considéré comme un achat admissible. Toute facture de produit ou de service inférieure à 25 $ n'est pas admissible à titre d'achat admissible. Si une partie d'un bon de commande admissible a été annulée et que vous n'avez pas été facturé pour la partie annulée ou qu'une partie d'un bon de commande admissible a été retournée et que vous avez été remboursé pour la partie retournée du bon de commande admissible, les points associés à la partie annulée/retournée ne seront pas crédités sur votre compte. Si les points gagnés à partir d'un achat admissible ont été inscrits à votre compte et que les produits ou services admissibles applicables achetés dans le cadre de l'achat admissible sont retournés par la suite, ces points gagnés pour le produit retourné seront déduits de votre compte.

### Offres promotionnelles

De temps à autre, des événements promotionnels spéciaux et d'autres offres personnalisées peuvent être mis à votre disposition, vous permettant d'accumuler ou d'échanger des points de manière supplémentaire ou différente, telles que des multiplicateurs de points, des points bonus ou d'autres offres promotionnelles sur certains produits, services, jours ou parties de toute journée, qui modifient les seuils auxquels les points peuvent être échangés ou qui attribuent des points supplémentaires (les « **offres promotionnelles »**»), le tout tel que déterminé par Hoya Canada à sa seule et absolue discrétion. Hoya Canada peut faire de telles offres promotionnelles à tous les participants au Programme, ou à tout sous-ensemble d'entre eux, à sa seule et absolue discrétion. Hoya Canada peut communiquer l'émission de ces offres promotionnelles par l'intermédiaire du site Web, du compte et/ou d'autres moyens à notre disposition. Les Conditions s'appliqueront à ces Offres Promotionnelles, ainsi qu'à toutes les conditions générales supplémentaires qui accompagnent l'Offre Promotionnelle (les « **Conditions spécifiques de l'Offre** »), sauf indication contraire de votre part. Les offres promotionnelles sont susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis, le tout tel que déterminé par Hoya Canada à sa seule et absolue discrétion.

### Échange de points

Une fois que vous avez suffisamment de points dans votre compte pour une récompense applicable, un échange est déposé électroniquement dans votre compte bancaire d'entreprise. Une liste des Récompenses disponibles et le montant des Points nécessaires pour les échanger se trouvent sur le Compte à [l'adresse www.visionaryinsiders.com](http://www.visionaryinsiders.com) ou sur la page de détails de la Récompense. Les points ne peuvent pas être combinés avec de l'argent comptant (sauf autorisation expresse de Hoya Canada au moment de l'échange), des points d'un autre compte ou avec des points d'un autre membre admissible pour obtenir une récompense. Les points ne seront échangeables contre une récompense que par le membre admissible à qui les points sont émis et ne pourront être échangés qu'à [www.visionaryinsiders.com](http://www.visionaryinsiders.com). Une fois que les points sont utilisés pour un échange de récompense, ils ne peuvent pas être utilisés ou émis de nouveau. Sans limiter les limites et les seuils de Récompense énoncés ci-dessous, Hoya Canada se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et à tout moment, de limiter les quantités de Récompenses échangées par un seul Membre Admissible au cours d'une période donnée.

**ÉCHANGE DE POINTS ET RÉCOMPENSES**

Tous les échanges de points sont définitifs. Une fois qu'un Membre admissible a soumis un échange de Points par l'intermédiaire de son Compte, cet échange ne peut être annulé ou révoqué, et Hoya Canada ne retournera pas les Points échangés par le Membre Admissible (sauf dans les cas spécifiquement indiqués dans les Conditions). Les points de programme seront déduits au moment de l'échange par l'entremise de leur compte. Une fois que les points ont été échangés contre une récompense, il est considéré comme une transaction finale et la récompense ne peut pas être retournée ou échangée contre des points. Les récompenses ne sont pas transférables et ne peuvent pas être retournées pour un remboursement, un crédit ou une autre forme de compensation. Les récompenses sont sujettes à changement, modification, substitution ou résiliation par Hoya Canada à sa seule discrétion et en tout temps et sans préavis. Hoya Canada ne fait aucune déclaration (y compris, sans s'y limiter, tout type de garantie ou de garantie) de quelque nature que ce soit concernant la disponibilité et la disponibilité future de toute Récompense particulière. Pour être admissible à échanger des points et recevoir une récompense, vous devez être en conformité avec toutes les conditions.

Les points seront échangés en fonction de la date à laquelle les points ont été gagnés – les points les plus anciens gagnés par un membre admissible seront les premiers points échangés.

### Expiration des points

Dans toute la mesure permise par la loi, tous les rabais applicables gagnés au cours d'une année de programme expirent chaque année le 31 janvier de l'année suivante (la « **date d'expiration** ») et ne peuvent être recouvrés sans exception.

Nonobstant ce qui précède, si le site Web est inaccessible à la date d'expiration de sorte que vous ne pouvez pas échanger vos points avant leur expiration, Hoya Canada peut, à sa seule et entière discrétion et sur la base de la preuve de l'inaccessibilité du site Web que vous avez fournie à Hoya Canada (par exemple, une capture d'écran qui démontre que le site Web était inaccessible à la date d'expiration), prolonger la période pendant laquelle vous pouvez échanger vos points.

Si vous avez des questions concernant l'activité de votre compte, vérifiez votre compte. Si vous pensez que les points ont expiré par erreur, veuillez contacter votre gestionnaire de territoire Hoya ou envoyer un courriel à visonaryinsiders@hoya.com.

En outre, les points expireront automatiquement si votre compte est révoqué ou autrement annulé pour les raisons détaillées dans les conditions.

### Violation des Conditions

Tout abus ou tentative d'abus par un Membre du Programme des privilèges du Programme, ou de la lettre et de l'esprit des Conditions, tout manquement d'un Membre du Programme à suivre les présentes Conditions, ou toute fausse déclaration par un Membre du Programme peut entraîner l'expulsion du Membre du Programme, y compris la suspension, la révocation ou l'annulation de son Compte et la confiscation de tous les Points, le tout tel que déterminé par Hoya Canada à sa seule et absolue discrétion. Sans limiter ce qui précède, tous les achats admissibles qui sont retournés, échangés ou autrement annulés ne seront pas admissibles aux fins du programme et tous les points attribués à l'égard de ces achats seront nuls et retirés du compte applicable.

Hoya Canada se réserve le droit de déterminer le montant des points crédités à tout Compte en fonction de ses dossiers internes liés au Compte. Hoya Canada se réserve le droit d'invalider tout achat ou activité associé à un Compte s'il détermine, à sa seule discrétion, que de tels achats ont été incorrectement crédités sur ce Compte, obtenus frauduleusement ou en violation des Conditions.

Les points ne sont pas valides à moins d'être gagnés en stricte conformité avec les exigences établies et prévues par le Programme et toutes les Conditions applicables, déterminées à la seule discrétion de Hoya Canada, et les Membres du Programme ne tenteront pas de gagner des Points par quelque moyen que ce soit (y compris, sans s'y limiter, en utilisant un script, un bot, une mine de données ou d'autres moyens automatisés) qui ne simule que les exigences applicables, ou par toute activité frauduleuse telle que la réclamation de faux achats.

Les points sont nuls et non avenus et seront rejetés et retirés d'un compte si ces points n'ont pas été obtenus conformément à la lettre et à l'esprit des conditions déterminées à la seule discrétion de Hoya Canada. Aucun reçu ou échange de points ne sera valide si un tel reçu ou échange est associé à un point jugé nul pour quelque raison que ce soit à la seule discrétion de Hoya Canada, y compris, sans s'y limiter, si : (a) le point n'est pas vérifié ou reconnu comme étant valablement émis par Hoya Canada ; b) il est déterminé que le point a déjà été inscrit et utilisé ; (c) le Point a été obtenu d'une manière jugée frauduleuse ou autrement invalide par Hoya Canada ; ou d) Le point est par ailleurs nul.

## Communications et données

En accédant au Programme et en y participant autrement, vous acceptez que Hoya Canada puisse recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels pour administrer et exécuter le Programme, y compris, sans s'y limiter, fournir et gérer les produits et services que vous demandez dans le cadre du Programme, communiquer périodiquement avec vous au sujet du Programme (y compris, sans s'y limiter, en vous envoyant des courriels liés à votre adhésion au Programme, tels que des courriels vous informant que vous avez suffisamment de points pour échanger un bon de récompense ou un code) et autrement utiliser vos informations personnelles avec votre consentement ou à votre demande, et comme indiqué dans notre politique de confidentialité. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces courriels, vous aurez la possibilité de vous en désabonner.

Les présentes Modalités du Programme ne limitent pas les autres consentements que vous pouvez fournir à Hoya Canada ou à d'autres personnes relativement à la collecte, à l'utilisation et/ou à la divulgation de renseignements, ni ne modifient de quelque façon que ce soit les modalités de toute autre entente que vous pourriez avoir avec Hoya Canada pour d'autres produits ou services.

## Conditions générales

Les décisions de Hoya Canada concernant tous les aspects de ce programme sont définitives et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité / la disqualification des participants, les achats et / ou l'accumulation ou l'échange de points ou de récompenses.

Les Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre les participants et Hoya Canada concernant tous les aspects du Programme, et remplacent toutes les versions précédentes. Les présentes Conditions prennent effet immédiatement après acceptation et remplacent tous les termes, conditions ou règles précédemment discutés ou en vigueur. En cas de divergence entre les présentes Conditions et tout autre matériel, ces Conditions s'appliqueront. Ces conditions compléteront les conditions générales standard qui apparaissent dans la demande d'informations client.

Toute renonciation de Hoya Canada au strict respect, à l'exécution ou au respect par un participant de toute disposition des Conditions, expressément accordée ou par conduite, ne sera en vigueur que dans le cas spécifique et ne sera pas considérée comme une renonciation aux droits ou recours de Hoya Canada en raison de tout autre défaut de respect, exécuter ou se conformer aux dispositions des Conditions. Aucun retard ou omission de Hoya Canada dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu des présentes ne peut servir de renonciation à celui-ci ou à tout autre droit ou recours.

En participant au programme, vous acceptez de libérer Hoya Canada, et chacune de ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et fournisseurs et tout autre tiers qui peut de temps à autre participer à l'administration ou à l'exploitation du programme, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, employés, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « libérés») de toute perte, responsabilité, réclamation, demande, dommage ou dépense allégué par toute entité liée de quelque manière que ce soit au Programme, de votre participation à celui-ci et/ou de l'utilisation/mauvaise utilisation de tout Point ou Récompense. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUS LES ASPECTS DU PROGRAMME SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES », SANS AUCUNE CONDITION, REPRÉSENTATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON.

Dans le cas où une disposition des Conditions est jugée invalide, illégale ou inapplicable, cette détermination n'affectera pas la validité et le caractère exécutoire de toute autre disposition restante des Conditions.

Les Conditions et toute réclamation ou tout litige découlant des Conditions ou du Programme envisagé par les présentes, s'y rapportant, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit ou autre, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

Vous êtes responsable et acceptez de produire tous les formulaires et déclarations requis, et de payer toutes les taxes fédérales, provinciales et / ou locales associées à toutes les récompenses que vous pourriez recevoir grâce à votre participation au programme.

Il est entendu que votre participation au Programme ne doit en aucun cas être interprétée par vous ou par des professionnels de la vue de la pratique admissible pour restreindre l'achat de produits pour lentilles ophtalmiques uniquement aux produits achetés auprès de Hoya. Pour plus de clarté, vous comprenez que vous êtes libre d'acheter des produits de lentilles ophtalmiques auprès de n'importe quel fournisseur et d'insister pour que vos professionnels de la vue utilisent le produit le plus approprié sur le plan clinique dans tous les cas individuels.

Rien dans les présentes n'est destiné ou ne doit être interprété de quelque manière que ce soit comme une obligation ou une incitation à prescrire, fournir, administrer, recommander, acheter ou vendre tout produit fabriqué ou distribué par Hoya ou à interférer avec le jugement ou la prise de décision d'un professionnel de la vue. Toutes les décisions cliniques relèvent de la seule responsabilité du professionnel de la vue traitant. Les professionnels de la vue doivent avoir une autorité, une responsabilité, une supervision et un contrôle complets sur tous les diagnostics, traitements, procédures et services fournis aux patients du professionnel de la vue.

Vous êtes responsable de vous conformer à toutes les lois, règlements administratifs, règlements et codes de conduite éthiques et professionnels applicables à la pratique admissible et à vos professionnels de la vue relativement à ce programme.

## Changements, résiliation et/ou retrait du programme

Ce n'est que si la loi applicable l'exige (un « **avis de modification prescrit** ») ou à la seule discrétion de Hoya Canada que Hoya Canada fournira un avis écrit d'une modification proposée aux présentes Conditions. Un avis de modification réglementaire sera fourni au moins trente (30) jours (ou toute autre période qui peut être requise par la loi applicable) avant l'entrée en vigueur de la modification, en utilisant le site Web, votre compte (y compris, sans s'y limiter, via votre courriel) et / ou par tout autre moyen et / ou toute autre information de contact que Hoya Canada a pour vous, à la seule discrétion de Hoya Canada. En vertu d'un avis de modification prescrit, si vous n'êtes pas d'accord avec la modification applicable, vous pouvez mettre fin à votre participation au Programme à tout moment au cours de la période de trente (30) jours (ou toute autre période qui peut être requise par la loi applicable) avant l'entrée en vigueur de cette modification, ou, si la loi applicable l'exige et qu'une telle modification augmente vos obligations ou diminue les obligations de Hoya Canada en vertu des présentes Conditions, vous pouvez mettre fin à votre participation au Programme, sans frais ni pénalité, au plus tard trente (30) jours après l'entrée en vigueur de la modification en envoyant à Hoya Canada un avis à cet effet.

Veuillez consulter fréquemment les Conditions pour comprendre les conditions générales qui s'appliquent à votre accès au Programme et à votre participation à celui-ci. Sous réserve uniquement d'une exigence d'avis de modification réglementaire (le cas échéant), Hoya Canada se réserve le droit de changer, modifier, modifier, suspendre ou résilier ce Programme en tout ou en partie, y compris tout ou partie des présentes Conditions et toute autre information relative au Programme, à tout moment et sans préavis à notre seule et absolue discrétion. Dans le cas où le Programme est résilié, les Conditions du Programme seront également résiliées et vos Points expireront en même temps que la fin du Programme - à condition que le Commanditaire puisse, à sa seule discrétion et sans aucune obligation de le faire, prolonger la date d'expiration des Points au-delà de la fin du Programme.

Sous réserve uniquement des exigences d'un avis de modification prescrit, dans le cas où le programme ou les conditions sont modifiés, modifiés, suspendus ou résiliés, un tel changement, amendement, modification, suspension ou résiliation sera affiché sur le site Web et en vigueur immédiatement après l'affichage. À l'exception d'un avis de modification prescrit seulement, vous renoncez à tout droit que vous pourriez avoir de recevoir tout autre type d'avis. Votre accès continu et votre participation au Programme à la suite d'un tel changement, amendement, modification, suspension, résiliation ou avis, le cas échéant, constitueront votre consentement exprès, votre acceptation pleine et entière et votre accord d'être légalement lié par, le changement, la modification, la modification, la suspension ou la résiliation des présentes Conditions ou de tout autre aspect du Programme.

Toutes les demandes de renseignements relatives au programme doivent être adressées à votre gestionnaire du territoire Hoya ou à votre visionaryinsiders@hoya.com.

Si vous enfreignez une disposition des Conditions (telle que déterminée par Hoya Canada à sa seule et absolue discrétion), vous ne pouvez plus accéder ou participer au Programme, aux services ou à toute composante de celui-ci. Si les présentes Conditions du Programme ou votre autorisation d'utiliser le Programme sont résiliées par nous pour quelque raison que ce soit, l'accord formé par votre acceptation des Conditions continuera néanmoins de s'appliquer et de vous lier en ce qui concerne votre utilisation antérieure du Programme et tout ce qui se rapportait à ou découlant d'une telle utilisation. Si vous n'êtes pas satisfait du Programme, des services ou de toute composante de celui-ci, votre seul et unique recours est de cesser de les utiliser.

## Limitation de responsabilité

En accédant, en vous inscrivant et/ou en participant de quelque manière que ce soit au Programme, vous acceptez d'être légalement lié par les Conditions et toutes les autres conditions applicables à votre participation au Programme lors de l'accès ou de l'utilisation de notre Site Web, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions des Conditions du Site Web relatives aux limitations de responsabilité.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Programme n'est pas en mesure de fonctionner comme prévu, ou si l'intégrité et/ou la faisabilité du Programme est gravement compromise par tout événement indépendant de la volonté du Programme, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, une épidémie, une pandémie, un tremblement de terre, une explosion, un conflit de travail ou une grève, un cas de force majeure ou un ennemi public, une défaillance du satellite ou de l'équipement, les émeutes ou les troubles civils, la guerre (déclarée ou non déclarée), la menace ou l'activité terroriste, ou toute loi, ordre ou règlement fédéral, étatique ou gouvernemental local, ordonnance d'un tribunal ou d'une juridiction, infection par un virus informatique, intervention non autorisée, défaillances techniques ou autre cause qui n'est pas raisonnablement sous le contrôle de Hoya Canada (chacun un événement ou un événement de « **force majeure** »), Hoya Canada se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'abréger, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Programme et/ou de procéder au Programme.

Sans limiter ce qui précède, et dans toute la mesure permise par la loi applicable, tout ce qui concerne ce programme, y compris les points et récompenses, est fourni « tel quel » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon.

## Différends

Si un différend devait survenir entre vous et Hoya Canada en lien avec le Programme ou les Conditions, dans la mesure maximale permise par la loi applicable, vous devez d'abord envoyer un courriel à Hoya Canada à visionaryinsiders@hoya.com ou contacter votre gestionnaire de territoire Hoya. Veuillez inclure des captures d'écran ou des vidéos qui contiennent suffisamment d'informations pour que nous tentent de résoudre le litige directement avec vous. Sans limiter la généralité de ce qui précède, votre message doit inclure (a) votre nom et le nom de l'entreprise associé au compte applicable ; (b) l'adresse courriel associée au Compte ; et c) une description écrite du problème et des renseignements à l'appui ; et d) un énoncé de la résolution que vous recherchez.

Si le litige ne peut pas être résolu directement entre vous et notre équipe de service à la clientèle, les présentes Conditions du programme décrivent comment nous procéderons à la résolution du litige.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, vous et Hoya Canada convenez que tous les litiges relatifs au Programme ou aux Conditions seront résolus par arbitrage exécutoire. Vous et le Programme convenez également que les litiges ne seront arbitrés que sur une base individuelle et ne seront pas joints ou consolidés avec d'autres arbitrages ou autres procédures impliquant une réclamation ou une controverse de toute autre partie. VOUS CONVENEZ QUE VOUS POUVEZ INTENTER DES RÉCLAMATIONS CONTRE HOYA CANADA UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE DU GROUPE DANS UNE PRÉTENDUE PROCÉDURE DE RECOURS COLLECTIF OU REPRÉSENTATIF.

## Conditions supplémentaires

De temps à autre, Hoya Canada peut restreindre l'échange de points (« **période(s) d'arrêt** »). Si la loi applicable l'exige, ces périodes d'arrêt vous seront communiquées via votre compte ou d'autres moyens déterminés par Hoya Canada à sa seule discrétion.

S'il est découvert par Hoya Canada (à l'aide de toute preuve ou autre information mise à la disposition de Hoya Canada ou autrement découverte par Hoya Canada) que vous avez tenté de : (i) dépasser l'une des limites énoncées dans les Conditions ; et/ou (ii) utiliser plusieurs noms, identités, adresses courriel et/ou tout système automatisé, macro, script, robotique ou autre(s) ou programme(s) pour s'inscrire ou autrement participer ou perturber ce Programme, alors vous pourriez être disqualifié du Programme et/ou vos Récompenses, Points, Compte et tout autre aspect du Programme mis à votre disposition peuvent être suspendus, révoqué, annulé et/ou annulé, le tout à la seule et absolue discrétion de Hoya Canada. Vous et vos numéros de compte d'achat, vos achats admissibles, vos offres promotionnelles, vos informations transactionnelles, vos récompenses, vos points, votre compte et toute autre information ou activité associée à ce programme (collectivement, les « informations liées au programme ») êtes soumis à vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Hoya Canada se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger tout type de preuve ou tout autre type de renseignements supplémentaires (y compris, sans s'y limiter, une preuve d'identité, d'admissibilité et/ou de conformité aux présentes Conditions sous une forme acceptable pour Hoya Canada – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) dans le but de vérifier votre admissibilité à participer à ce Programme ; (ii) aux fins de vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de toute information liée au Programme qui a été utilisée ou soumise dans le cadre de ce Programme ; et/ou (iii) pour toute autre raison que Hoya Canada juge nécessaire, à sa seule et absolue discrétion, aux fins de l'administration de ce Programme conformément à la lettre et à l'esprit des présentes Conditions. Si Hoya Canada estime que vous ne respectez pas la lettre et l'esprit des présentes Conditions, ou si vous omettez de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de Hoya Canada dans le délai spécifié par Hoya Canada, vous pourriez être disqualifié du Programme (et vos Récompenses, Points, Compte et tout autre aspect du Programme mis à votre disposition pourraient être révoqués, annulé et annulé) à la seule et absolue discrétion de Hoya Canada. Le seul déterminant du temps aux fins de ce programme sera la ou les machines à serveur de Hoya Canada. Hoya Canada peut, à sa seule discrétion, suspendre, annuler ou combiner des Comptes qui semblent faire double emploi.

Tous les renseignements liés au programme sont et demeurent la propriété exclusive de Hoya Canada. Les décisions de Hoya Canada concernant tous les aspects de ce programme sont définitives et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité ou la disqualification des achats admissibles, des informations transactionnelles, des points, des récompenses ou des participants. TOUT PARTICIPANT JUGÉ PAR HOYA CANADA COMME ÉTANT EN VIOLATION DES CONDITIONS POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT EST PASSIBLE DE DISQUALIFICATION À LA SEULE ET ABSOLUE DISCRÉTION DE Hoya Canada À TOUT MOMENT. Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, en participant au Programme, vous devez par la présente : (i) libérer les renonciataire de toute perte, responsabilité, réclamation, demande, dommage ou dépense découlant de votre participation au Programme (y compris, sans s'y limiter, avec toute utilisation ou mauvaise utilisation des Informations liées au Programme) ; et (ii) accepter d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Libérés de toute perte, responsabilité, réclamation, demande, dommage ou dépense alléguée par toute entité ou personne liée de quelque manière que ce soit à votre violation de l'une des Conditions. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les renonciataire ne sont pas responsables : (a) des renseignements liés au Programme en retard, perdus, mal acheminés, retardés, incomplets ou incompatibles (qui sont tous nuls) ; (b) toute défaillance d'un compte, du site Web ou de tout autre logiciel, matériel ou autre type de système lié au programme ; c) tout dysfonctionnement technique ou tout autre problème de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, ceux relatifs au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels ; (d) toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur, à l'appareil mobile, à la tablette ou à tout autre appareil du participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation au programme ; et/ou (e) toute combinaison de ce qui précède.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les Conditions en anglais et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Programme, y compris, mais sans s'y limiter : le site Web, le compte ou la version française des présentes conditions, et / ou la publicité au point de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne ; les termes et conditions des présentes Conditions d'anglais prévaudront, régiront et contrôleront dans toute la mesure permise par la loi.